

Fait à Vieux Condé, le 28 mars 2022

Emetteurs :

Directions Générales des Services Ville/CCAS
Service des ressources humaines

Destinataires :

Ensemble du personnel

NOTE DE SERVICE

Objet : utilisation personnelle des équipements numériques

Mesdames, Messieurs, cher(e)s agent(e)s municipaux,

Nous tenions à rappeler à l'ensemble du personnel que l'usage du matériel professionnel à usage personnel (ordinateur, téléphone), pendant les heures de travail, est toléré dans la mesure où son utilisation est raisonnable.

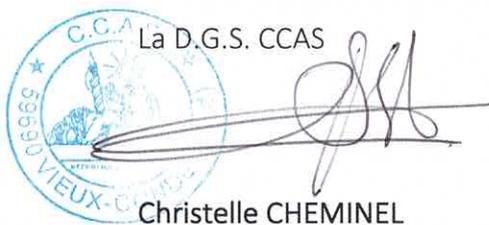
En effet, des abus sont régulièrement constatés.

Aussi, pour le confort des salariés et des usagers, il vous est demandé de mettre votre portable personnel en mode vibreur ou silencieux. Les appels téléphoniques personnels devront être passés dans un endroit isolé des administrés et sans occasionner de gêne pour le personnel présent, tant en service qu'en pause.

Enfin, nous vous rappelons que l'utilisation des téléphones est strictement interdite lors de la conduite d'engin, de véhicules, lors de la manipulation de produits dangereux...

Comptant sur votre compréhension,

Toutes nos salutations distinguées.



La D.G.S. CCAS
Christelle CHEMINEL



Le D.G.S. Ville
Nicolas PICARD